

GUIDE COMMERCIAL DE PRISE EN CHARGE « CLIENTS »

I / LES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

A / Constitution du dossier client et dossier commande pour les entités de droit national

A 1 / DOSSIER CLIENT :

- Copies certifiées conformes à l'original de
 1. Registre de commerce en cours de validité
 2. Carte d'immatriculation fiscale ou copie de certificat d'existence et N° d'imposition fiscale provisoire pour les entités n'ayant pas encore obtenues leur carte d'immatriculation fiscale
 3. Coordonnées : adresse, téléphone, fax et adresse électronique

A 2 / DOSSIER COMMANDE :

1. Bon de commande (Formulaire à télécharger à partir du site « WEB » : www.baosem.com (abonnement : formulaire d'abonnement)
2. Les moyens de paiement
 - chèque barré libellé à l'ordre de la Sarl BAOSEM
 - Virement compte Dinars : BEA Agence Chéraga Ville
RIB : 002/00004/040 046 0086 /44
 - Paiement en espèces en Dinars
3. Les justificatifs de paiement et lieu de paiement
 - a. le chèque barré est à remettre à la section concernée par l'opération au niveau du siège de la société contre accusé de réception et / ou à défaut pour les abonnements version « imprimé » au distributeur de la société lorsque ce dernier effectue sa livraison)
 - b. Virement compte Dinars : BEA Agence Chéraga Ville
RIB : 002/00004/040 046 0086 /44,
copie de l'avis de virement remis par la banque au client et copie de l'avis de débit du compte du client pour le montant de l'opération (document remis par la banque au client)
 - c. Paiement en espèces en Dinars :
 - 1) Paiement en espèces DA auprès des guichets de la BEA agence Chéraga ville au N° de Compte
RIB : 002/00004/040 046 0086 /44 **et remise de l'original de l'avis de versement** délivré par les guichets de l'agence BEA de chéraga à la section concernée au niveau du siège social de la société.
 - 2) Paiement en espèce en DA auprès de toute agence bancaire sur le territoire national au profit de la Sarl Baosem au compte ouvert auprès de la BEA Agence Chéraga Ville RIB : 002/00004/040 046 0086 /44

4. Modalités d'Accès et/ou de Livraison:

L'accomplissement des formalités de remises des moyens de paiement reprises aux points 3 a, 3 b, 3 c 1) et 3 c 2) du présent paragraphe permet l'attribution normale du code d'accès et/ou de livraison.

L'accomplissement de la formalité reprise au point 3 c 3) du présent paragraphe donnera droit au client d'entrer en possession de son code d'accès et/ou être livré une fois le positionnement du versement du montant en espèces DA enregistré sur le compte bancaire de la société.

B / Constitution du dossier client et dossier commande pour les entités de droit international

B 1 / DOSSIER CLIENT :

- Copies certifiées conformes à l'original de
 1. Registre de commerce en cours de validité
 2. statuts actualisés de l'entité
- Extrait de domiciliation bancaire compte principal et coordonnées « SWIFT »

B 2 / DOSSIER COMMANDE:

- Bon de commande (Formulaire à télécharger à partir du site « WEB » : www.baosem.com (abonnement : formulaire d'abonnement),
- Moyens et Justificatifs de paiement
 - Virement par « SWIFT » au compte devise ouvert auprès de la BEA Agence Chéraga Ville
SWIFT : BEXADZAL004
RIB : 002 00004 0412 000 002 / 81

Les justificatifs de paiement à transmettre sont constitués des pièces suivantes en copies :

- l'ordre de virement
- le « SWIFT » et / ou l'avis de virement
- l'avis de débit du compte bancaire pour le montant de l'opération concernée

C / Constitution du dossier client et dossier commande pour les représentations installées en Algérie d'entités de droit international

C 1 / DOSSIER CLIENT :

- Copies (certifiées conformes à l'original) de
 1. Agrément du Ministère du Commerce et/ou décision du Ministère du commerce de prorogation de durée d'activité
 2. Certificat d'existence délivré par les structures habilitées des impôts.
 3. Délégation de pouvoir (le cas échéant)
- Extrait de domiciliation bancaire compte principal « CEDAC » ou « I.N.R. » ou copie du coupon portant RIB du compte bancaire
- Copie de la pièce d'identité de la personne se présentant auprès des guichets de la Direction Commerciale de la société pour effectuer les formalités commerciales.

C 2 / DOSSIER COMMANDE:

- Bon de commande (Formulaire à télécharger à partir du site « WEB » : www.baosem.com (abonnement : formulaire d'abonnement),
- Moyens et Justificatifs de paiement
 - Chèque « **CEDAC** » ou « **I.N.R.** » barré libellé au profit de la SARL « BAOSEM » pour le montant de l'opération en **DA**
 - Paiement en espèce en **EUROS**, pour le montant de l'opération, le versement du montant en espèce se fait au niveau des guichets de la BEA agence CHERAGA Ville sur le compte devise ouvert auprès de la BEA Agence Chéraga Ville
SWIFT : BEXADZAL004
RIB : 002 00004 0412 000 002 / 81

Les justificatifs de paiement à remettre sont constitués des pièces suivantes en originales :

- **Avis de versement émis** par la BEA agence CHERAGA Ville au profit de la SARL « BAOSEM ». (original à remettre aux services de la société « BAOSEM », contre accusé de réception).

D / Constitution du dossier client et dossier commande pour les entités constituées en Groupes et/ou Groupement et annonceurs

D 1 / DOSSIER CLIENT :

- Demande d'ouverture de Compte Client
- Copies (certifiées conformes à l'original) de
 1. Textes législatifs et règlementaire de constitution de Groupe ou groupement (loi, ordonnance, décret(s), arrêtés.....)
 2. Délégation de pouvoir
 3. Protocole d'accord et / ou autres contrats (contrat d'operating.....)
 4. statuts actualisés de l'entité
- Extrait de domiciliation bancaire compte principal ou copie du coupon portant RIB du compte (compte « CEDAC » ou « I N R » pour les groupes et / ou groupements n'ayant pas encore obtenus leur statut d'opérateur en Algérie)
- Déclaration d'existence

II / LA RELATION COMMERCIALE

Il est à souligner que s'agissant :

- d'abonnement(s)
- de livraisons du bulletin « Baosem » dans sa version « imprimé »
- d'insertions d'annonces publicitaires et / ou d'avis d'appel d'offres et autres résultats
- de retraits de cahier de charges
- de dépôts de soumissions
- de représentation de client à séances d'ouverture de pli de soumission

La relation commerciale avec la société « BAOSEM », ne peut être contractée que par l'opérateur économique directement concerné (aucun intermédiaire ne pourra être admis pour contracter une relation commerciale en ses « lieu » et « place »).

La possibilité de souscrire des relations commerciales avec la société « BAOSEM » pour le "compte de tiers" n'est envisageable que dans le cadre d'un partenariat dont les modalités de mise en place sont à matérialiser par protocole d'accord règlementaire.

III / AUTRES PRECISIONS

1) Retrait de Cahiers de charges, dépôts de soumission et/ou représentation à ouverture de pli
Pour le retrait des cahiers de charges il est à noter qu'en plus du « dossier client » il ya lieu pour l'aspect administratif de la commande :

- un bon de commande en précisant le N° d'appel d'offres souhaité
- un mandatement/ procuration au nom de la Sarl BAOSEM pour le retrait, le dépôt ou représentation au lieu et place du client

2) Montant des paiements à la charge du client :

- **Pour les abonnements il est à souligner que les montants repris sur les formulaires des bons de commande sont nets de tous frais de transferts bancaires qui restent totalement à la charge exclusive du client. Au cas où l'encaissement positionné sur le compte bancaire de la société est inférieur à celui repris sur le bon de commande, le client devra s'acquitter de la différence entre le montant encaissé et celui à percevoir.**
- Les montants des prestations liés aux retraits de cahiers, dépôts de soumissions et/ou représentations sont ceux figurant ci-dessous et sur la grille du site « WEB »:

Client domicilié dans la wilaya d'Alger et demandant un retrait de cahier de charge à partir de :

- o Wilaya d'Alger
- o Wilaya de Blida
- o Wilaya de Boumerdes
- o Wilaya de Tipaza

Le tarif à appliquer est de mille cinq cent DA (1 500,00 DA) en HT

Client domicilié dans la wilaya d'Alger et demandant un retrait de cahier de charge à partir d'autres wilaya que celles reprises au point 1 du présent paragraphe, il lui sera appliqué le tarif correspondant de la grille

Client domicilié hors wilaya d'Alger et demandant un retrait de cahier de charge à partir de la wilaya d'Alger il lui sera appliqué le tarif correspondant de la grille

Client domicilié hors wilaya d'Alger et demandant un retrait de cahier hors les wilayates reprises au point 1 du présent paragraphe, il lui sera appliqué le tarif de quatre mille cinq cent DA (4 500,00 DA) en HT.

Abonnement « Internet Baosem »

Bulletin d'abonnement à compléter et à retourner sous enveloppe affranchie à :
Sarl BAOSEM, 125, Bois des cars III, Dély Ibrahim – Alger
Tél: 021 33 57 61 – 021 33 53 16 Fax: 021 33 63 59 -021 33 68 93

Bon de commande n°

1. Présentation de l'entreprise

Société : _____
R. C. : _____
Identifiant fiscal : _____
Article d'imposition : _____
Adresse de facturation : _____
Adresse e-mail : _____
Tél : _____ Fax : _____
Tout changement intervenant dans les indications ci-dessus doit être signalé.

2. Abonnement

Société ou entreprise de droit national
 annuel 29 250 DA TTC
 semestriel (6mois) 14 625 DA TTC
 trimestriel (3 mois) 9 180 DA TTC

Société ou entreprise de droit International
 annuel 600 €
 semestriel (6mois) 300 €
 trimestriel (3 mois) 184 €

3. Date début d'abonnement A compter du _____

4. Modalités de paiement

Société ou entreprise de droit national
 Chèque à l'ordre de la Sarl BAOSEM
 Virement compte dinars : BEA Agence Chéraga Ville *
- RIB: 002 / 00004 / 040 046 0086 / 44

Société ou entreprise de droit International
 Virement Swift compte devises : BEA Agence Chéraga Ville *
- SWIFT : B E X A D Z A L O O 4
- Compte : 002 0004 0412 000 002/81

Signature et cachet humide

Date _____

5. Dossier à fournir

Photocopie du registre de commerce et photocopie carte d'identification fiscale

* Agence BEA, 11 lot.Ben Haddadi Said, Chéraga, Alger.

Il est à souligner que les montants repris sur les formulaires des bons de commande sont nets de tous frais de transferts bancaires qui restent totalement à la charge exclusive du client. Au cas où l'encaissement positionné sur le compte bancaire de la société est inférieur à celui repris sur le bon de commande, le client devra s'acquitter de la différence entre le montant encaissé et celui à percevoir

Tout bon de commande ne comportant pas de numéro et/ou non daté sera considéré comme non valide.

Nous informons l'ensemble de nos clients, du secteur de l'Energie et des Mines, que le délai maximum pour le paiement des factures est de trente (30) jours à compter de la date de réception de ces dernières, nous comptons sur la rigueur de tous pour le respect de ces délais afin d'assurer le bon déroulement des procédures.